



# Sahel Dimanche

N°1482 Sahel Dimanche  
du 16 mars 2012  
— Prix : 250 francs

OFFICE NATIONAL D'ÉDITION ET DE PRESSE  
Place du Petit Marché  
Tél : 20 73 34 86/87  
Télécopieur : 20 73 30 90  
BP : 13 182 Niamey - Niger  
23<sup>ème</sup> ANNÉE

Nation

## Situation des opérateurs économiques nigériens au Port autonome de Cotonou



## Quelle alternative pour sortir définitivement de l'imbroglio ?

Décidemment, le partenariat entre les opérateurs économiques nigériens et le Port autonome de Cotonou est un feuilleton dont l'intrigue évolue en dents de scie. Alors qu'on pensait la situation normalisée, le problème a récemment ressurgi. Ce sont actuellement plus de 4000 containers appartenant aux importateurs nigériens qui restent en souffrance dans les terminaux de Cotonou, d'Alada et de Zongo. Un premier délai fixé au 11 mars avait été donné aux opérateurs nigériens pour enlever leurs marchandises, faute de quoi leurs biens seront carrément vendus aux enchères. Quand on se rappelle que cette situation a connu une relative stabilité après moult négociations ayant impliqué les plus hautes autorités des deux (2) pays, on est bien en droit de se demander ce que cachent ces mesures impopulaires auxquelles les autorités portuaires font fréquemment recours, provoquant régulièrement des grincements de dents chez nos importateurs dont le seul tort a été de faire confiance à l'axe Cotonou présenté comme étant le port naturel du Niger. Une situation qui est loin d'arranger les deux (2) parties, surtout le Bénin dont le transit vers le Niger représente à lui seul 35% du trafic de ce port. Clin d'œil sur l'histoire de cet éternel recommencement ...

PP-10-11

Invité

M. Ali Demba, Directeur général du CNCN

« Il faut reconnaître que notre cinéma se porte mal et qu'il va falloir lui apporter les soins appropriés »



P-4

Elh. Zakari A. Gado/ONEP

200%



Aujourd'hui faites le plein de bonus avec la Journée Babbal Wadata Orange  
200% de bonus Orange transférable valable 1 mois sur toutes vos recharges par carte et Araba!



Réunion au Ministère de la Communication

L'organisation de l'exposition «Liège 2017» au centre de la rencontre

Le ministre de la Communication et des Nouvelles Technologies de l'information, M. Salifou Labo Bouché, a présidé, hier à son cabinet, une réunion de travail. Cette rencontre a pour objet la mission qu'effectue l'administrateur général honoraire de l'Agence Intergouvernementale de la Francophonie et chargé de la promotion internationale de « Liège 2017 », M. Roger Dehaybe. Celui-ci séjourne dans notre pays du 13 au 16 mars en vue de défendre la candidature belge qui souhaite abriter à Liège en 2017, sous l'égide du bureau international de l'exposition (BIE), une exposition internationale ayant pour objet le slogan «Connectez le monde, reliez les gens». A cette occasion, le ministre Salifou Labo Bouché a précisé que «Liège 2017 » est une exposition pluridisciplinaire qui va concerner l'éducation nationale, la santé, l'emploi et qui est liée aux Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication. Il a ensuite indiqué aux participants à la réunion que M. Roger Dehaybe a auparavant été reçu par le ministre d'Etat, ministre des Affaires Etrangères, de la Coopération, de l'Intégration Africaine et des Nigériens à l'Extérieur, par le Premier ministre, Chef du gouvernement, et par la gouverneure de la Région de Niamey.

Abordant à son tour le sujet, M. Roger Dehaybe a expliqué qu'il existe des expositions universelles et des expositions internationales. Par rapport aux expositions universelles, a-t-il ajouté, les expositions internationales sont beaucoup plus modestes. Indépendamment de la durée et de la surface, dans les expositions universelles, les pays doivent construire leur pavillon tandis que dans le second cas, c'est le pays hôte qui construit un bâtiment dans lequel les pays participants occupent un espace. « Nous sommes candidats pour accueillir l'exposition internationale



Kader Amadou/ONEP

Une vue des participants à la réunion

de 2017 ; c'est le bureau international de l'exposition, qui est une organisation internationale qui a son siège à Paris et qui compte 160 pays, qui aura à décider en novembre si effectivement la Belgique est choisie pour organiser l'exposition internationale», a-t-il dit. Selon l'administrateur général honoraire de l'Agence Intergouvernementale de la Francophonie et chargé de la promotion internationale de « Liège 2017 », la Belgique est bien située pour accueillir cette exposition parce qu'elle se trouve au cœur de l'Europe. Au-delà de la localisation du pays, le thème retenu pour l'exposition est en lui-même un

centre d'intérêt. « Connectez le monde, reliez les gens pour un monde meilleur » peut aussi se traduire par le slogan « les Nouvelles technologies de l'information pour le développement ». Pour M. Roger Dehaybe, la question des nouvelles technologies est au centre de toutes les concertations internationales. Les 19, 20 et 21 septembre 2012, il sera organisé à Liège en Belgique un forum international sur les nouvelles technologies. « Nous avons à cette occasion-là invité des experts des 160 pays membres du BIE pour venir traiter du thème avec des experts internationaux et de grands confères

ciers qui viendront exposer sur le thème », a dit M. Roger Dehaybe. Dans le même ordre d'idées, le thème sera traité en 5 sous-chapitres que sont la culture, l'éducation, la santé, le transport et l'environnement. « Nous pensons que, sur l'ensemble de la thématique des nouvelles technologies et les sous-thèmes dont nous avons parlé, c'est un problème qui concerne aussi bien les pays du Nord que ceux du Sud ». Le promoteur international de « Liège 2017 » soutient aussi que les organisateurs de l'exposition veulent inscrire ce projet qui durera 3 mois en 2017 comme un vrai moment de coopération. « Parce que nous avons choisi ce thème-là, nous sommes contraints à la coopération », a ajouté M. Roger Dehaybe.

L'Administrateur général honoraire de l'Agence Intergouvernementale de la Francophonie et chargé de la promotion internationale de « Liège 2017 » s'est enfin appesanti sur la participation des pays du Sud à l'Exposition. Le danger du thème retenu, a-t-il soutenu, est d'en faire une exposition des pays les plus avancés, des pays les plus riches. En rassurant les pays du Sud, M. Roger Dehaybe a affirmé que l'organisation de l'exposition a prévu de prendre en charge la totalité des coûts liés aux pays en développement.

M.S. Abandé Moctar

Evolution des prix à la consommation à Niamey en février 2012

Baisse du niveau général des prix par rapport au mois précédent

L'Institut national de la statistique a communiqué le niveau général des prix à la consommation, mesuré par l'Indice Harmonisé des Prix à la Consommation (MPC). Ces prix sont en baisse de 1,5% en février 2012 par rapport à leur niveau du mois de janvier 2012. En glissement annuel (février 2012 par rapport à février 2011), le taux d'inflation est ressorti à -0,4% contre -0,6% en janvier 2012. Mais en moyenne annuelle, le taux d'inflation s'est établi à +2,2% en février 2012, se situant ainsi en dessous de la norme communautaire fixée à 3% maximum par la Commission de l'UEMOA dans le cadre du suivi des critères de convergence. Les prix des céréales non transformées sont ressortis en hausse de 12,5% en février par rapport à la même période de l'année dernière.

La baisse du niveau général des prix en février 2012 par rapport au mois de janvier 2012 est le résultat du recul des prix des produits composant les fonctions : « Produits alimentaires et boissons non alcoolisées » (-3,2%), « Boissons alcoolisées, tabacs et stupéfiants » (-2,9%), « Articles d'habillement et chaussures » (-0,3%), « Logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles » (-0,1%), « Meubles, articles de ménage et entretien courant du foyer » (-0,2%), « Loisirs et culture » (-0,1%) et « Biens et services divers » (-0,2%). L'accroissement des prix des produits composant la fonction « Santé » (+0,2%) atténue néanmoins cette baisse du niveau général des prix. En ce qui concerne la fonction « Produits alimentaires et boissons non alcoolisées », les produits indexés par la baisse sont les légumes frais en feuilles (-32,4%), les tubercules et plantain (-23,7%), les légumes frais en fruits ou racines (-22,9%), le sucre (-13,6%), les condiments (-9,2%), les

pâtisseries, gâteaux, biscuits et viennoiseries (-5,6%), les agrumes (-3,6%), les farines, semoules et gruaux (-2,5%), les viandes (-0,7%), les céréales non transformées (-0,4%), les boissons non alcoolisées industrielles (-0,4%) et les produits laitiers (-0,3%). Pour les autres fonctions qui ont contribué à la baisse du niveau général des prix, on note essentiellement le repli des prix des produits suivants : la cola blanche (-10,2%), le bois de chauffe (-4,1%), les articles de ménage en textiles (-3,4%), les articles de sport, matériel de camping et activités de plein air (-3,3%), les supports d'enregistrement pour l'image et le son (-1,7%), les autres appareils et articles pour soins corporels (-0,8%), les articles d'habillement (-0,3%) et les chaussures (-0,3%).

S'agissant de la fonction « Santé » qui a atténué la baisse du niveau général des prix, la hausse des prix a concerné exclusivement les prix des médicaments traditionnels (+0,6%). Il est observé une baisse des prix des céréales non transformées de 0,4% par rapport au mois de janvier 2012. Ce recul provient non seulement de la baisse des prix des sacs de 100 kg de sorgho (-1,3%) et de maïs (-0,3%) mais aussi de celle des prix de vente au détail du riz local (-5,7%), du mil (-2,5%) et du sorgho (-2,3%). En revanche, les prix des sacs de 50 kg de riz et de 100 kg de mil sont respectivement en hausse de 0,6% et 0,1%, passant ainsi de 22.232 FCFA et 23.806 FCFA en janvier 2012 à 22.369 FCFA et 23.833 FCFA en février 2012.

Quant aux sacs de 100 kg de sorgho et de maïs, leurs prix sont respectivement ressortis à 21.097 FCFA et 22.153 FCFA en février 2012 contre 21.375 FCFA et 22.208 FCFA le mois passé. Une stabilité se remarque au niveau des produits pétroliers

à la pompe en février 2012. Ils sont ainsi ressortis à 579 FCFA pour le litre d'essence super 91 sans plomb, à 577 FCFA pour le litre de gaz Oil, à 649 FCFA pour le litre d'essence mélange et à 496 FCFA pour celui du pétrole lampant.

Ismaila Nana

Office National d'Édition et de Presse

Place du Petit Marché  
B.P : 13182 Niamey Niger  
Tél 20 73 34 86 /87  
Télécopieur : 20 73 30 90  
E-mail : onep@intnet.ne

Site web : www.lesahel.ne  
Directeur de Publication  
Mahamadou Adamou

Directeur de la Rédaction

Assane Soumana  
20 73 99 86

Réd en chef

Tchirgni Maimouna

Réd en chef/Adj

M.S. Soulé Manzo

Directeur Technique

Issa Madougou  
20 73 99 87

Réd en chef

M.S. Abandé Moctar

Réd en chef adj

Inoussa Oumarou

Secrétaire de Rédaction

Wata N. Fassouma Moustapha

Directeur commercial

Morou Hamadou 20 73 22 43

Chef Service Communiqué et Pub. Alassane Assilila

Direction Administrative et financière (DAF)

Directrice: Mme Saïdou Rahamou  
Tél: 20 73 99 85

Chef service Recouvrement:  
Mme Ado Haoua Hachimou

Composition : ONEP

Tirage ONEP

5000 exemplaires

Hymne national

*Auprès du Grand Niger Puissant  
Qui rend la nature plus belle  
Soyons fiers et reconnaissants  
De notre liberté nouvelle  
Évitons les vaines querelles  
Afin d'épargner notre sang  
Et que les glorieux accents  
De notre race sans tutelle  
S'élèvent dans un même élan  
Jusqu'à ce ciel éblouissant  
Où veille son âme éternelle  
Qui fera le pays plus grand*

Debout Niger, debout !

*Que notre oeuvre féconde  
Rajeunisse le cœur de ce vieux continent  
Et que ce chant s'entende aux quatre coins du monde  
Comme le cri d'un peuple équitable et vaillant*

Debout Niger, debout !

*Sur le sol et sur l'onde  
Au son des tam-tams dans leur rythme grandissant  
Restons unis toujours, et que chacun réponde  
A ce noble avenir qui nous dit  
En avant...*

## Message du ministre du Commerce à l'occasion de la Journée mondiale des consommateurs Légiférer pour offrir plus de possibilités de choix des services financiers

À l'instar des autres pays du monde, notre pays a célébré, hier 15 mars, la Journée mondiale des consommateurs. Le thème retenu cette année est "la lutte pour un vrai choix dans les services financiers". A la veille de cet événement, le ministre du Commerce et de la Promotion du Secteur Privé a livré un message dans lequel il a souligné les enjeux de la concurrence dans le secteur financier et les efforts des pouvoirs publics pour une meilleure protection des droits des consommateurs. Le thème de cette année colle bien à la situation de notre pays où les banques sont en pleine expansion dans les grandes villes notamment. "Cette situation suscite l'engouement des consommateurs qui sont de plus en plus intéressés par la diversité des prestations fournies en la matière", déclare le ministre du Commerce et de la promotion du secteur privé. Cependant, reconnaît M. Saley Saidou, les consommateurs sont confrontés à d'énormes difficultés pour accéder aux différents concours accordés par la banque. Cette situation s'explique par l'absence d'un en-

vironnement réellement concurrentiel. Les clients sont souvent liés à une offre de longue période ou à une offre groupée qui les oblige à souscrire à un service pour pouvoir accéder à un autre. Dans les deux cas, les consommateurs se trouvent ainsi souvent dans l'impossibilité de changer de produits financiers. Une telle situation nuit au droit de choisir, qui est l'un des huit droits élémentaires reconnus aux consommateurs. C'est pour cela, dira le ministre du Commerce "qu'il faudrait lutter contre ces pratiques commerciales inéquitables afin d'avoir une concurrence loyale dans le secteur bancaire. Du reste, les avantages d'une concurrence loyale ne sont plus à démontrer. "Les avantages d'une véritable concurrence efficace dans le secteur financier résident dans le gain d'efficacité, la fourniture de produits de meilleure



M. Saley Saidou

qualité aux consommateurs finaux, un surcroît d'innovation, une baisse des prix et une amélioration de la compétitivité internationale et nationale", déclare le ministre Saley Saidou. Pour l'économie en général "un marché réellement

compétitif stimule l'innovation et récompense les entreprises qui offrent des produits et des services de qualité", ajoute-t-il. Les mesures prises par le G20 et le conseil de stabilité financière à travers l'identification des "groupes financiers d'importance systémique" ne favorisent pas toujours la concurrence. Or, explique le Ministre du Commerce "la concurrence doit être encouragée, facilitée et protégée dans le secteur financier le cas échéant. Cela inclut le retrait de restrictions inutiles à la concurrence qui peuvent fournir une source importante de rentes aux banques". C'est pourquoi, annonce le ministre Saley Saidou, "mon département s'attèle actuellement à l'élaboration d'une nouvelle Loi sur la Concurrence et la Protection des Droits des Consommateurs au Niger", tout en rassurant de sa constante disponibilité à accompagner toutes les actions favorables à la protection des Droits des Consommateurs.

Siradji Sanda

## Cérémonie de réception de don offert par le Serviteur des Deux Saintes Mosquées, le Roi Abdallah Bin Abdoul Aziz Al Saoud, d'Arabie Saoudite, à notre pays.

### Une aide de 100 tonnes de dattes aux couches sociales vulnérables

Le Secrétaire général du Ministère des Affaires Etrangères, de la Coopération, de l'Intégration Africaine et des Nigériens à l'Etranger, M. Ibrahim Sani Abani, a réceptionné hier, des mains de l'Ambassadeur du Royaume d'Arabie Saoudite au Niger, M. Saoud Ben Abdoul Aziz Addail, un don de 100 tonnes de dattes offert par le Serviteur des Deux Saintes Mosquées, le Roi Abdallah Bin Abdoul Aziz Al Saoud, à notre pays. La cérémonie de réception de ce don s'est déroulée au siège de l'Office Produits Vivriers du Niger (OPVN) à Lazaret, en présence de deux représentants du ministère saoudien des Finances et de plusieurs invités. En prenant la parole à cette occasion, l'Ambassadeur du Royaume d'Arabie Saoudite au Niger a indiqué que ce don de 100 tonnes de dattes témoigne des liens très forts de culture, de solidarité et de religion qui unissent nos deux pays frères. Il a ajouté que le gouvernement des Deux Saintes Mosquées continuera à appuyer les efforts des autorités nigériennes afin de faire face à la crise alimentaire née de la mauvaise campagne agricole. Quant au Secrétaire général du Ministère des Affaires Etrangères, de la Coopération, de l'Intégration Africaine et des Nigériens à l'Etranger, il



Lors de la réception du don

a assuré à l'Ambassadeur que ce don, d'un produit très symbolique dans nos cultures et traditions, ira directement aux couches sociales vulnérables. Il a exprimé aux représentants saoudiens toute la gratitude des autorités et des populations nigériennes pour cette sollicitude qui vient à point nommé, dans une période difficile

pour les populations nigériennes, en particulier celles des zones rurales et pastorales qui vivent les conséquences d'une mauvaise saison pluvieuse. En effet, la dernière saison pluvieuse n'a pas répondu aux attentes, et le Niger, qui est confronté au phénomène d'insécurité alimentaire récurrente, a enregistré un important déficit

alimentaire et fourrager que le gouvernement tente de résorber à travers des mesures d'ordre interne et l'appui attendu des pays amis aux rangs desquels le Royaume d'Arabie Saoudite. M. Ibrahim Sani Abani a profité de cette cérémonie pour relever l'excellence des relations bilatérales qui lient nos deux pays frères, unis par des liens indéfectibles de la religion commune et qui, de ce fait, travaillent en symbiose au sein de la Oummah Islamique pour un monde de paix, de concorde, de justice et de prospérité. Il a en outre rappelé plusieurs autres appuis du royaume d'Arabie Saoudite à l'endroit de notre pays, notamment l'octroi de matériels audiovisuels d'une valeur de 280 millions de FCFA à l'ORTN ; la construction du centre culturel Prince Sultan qui est un centre de référence en Afrique de l'Ouest ; la participation active du Royaume d'Arabie Saoudite à la tenue de la conférence des donateurs tenue à Doha (Qatar) pour la sécurité alimentaire au Niger en juin 2007 ; le financement partiel du projet de construction du barrage de Kandadji. La cérémonie a pris fin avec la signature des documents attestant la réception du don.

Hassane Daouda

## Fin de l'atelier national de lancement de la formulation du Plan de Développement Economique et Social (PDES 2012-2015)

### Des recommandations pertinentes pour peaufiner le PDES 2012-2015

Le Secrétaire général du Ministère du Plan, de l'Aménagement du Territoire et du Développement Communautaire, M. Abdou Souley, a présidé, hier après-midi au Palais des Congrès de Niamey, la cérémonie de clôture de l'atelier national de lancement de la formulation du Plan de Développement Economique et Social 2012-2015. A cette occasion, des recommandations ont été formulées par les participants à l'atelier. Dans l'allocution qu'il a prononcée, le Secrétaire général du Ministère du Plan, de l'Aménagement du Territoire et du Développement Communautaire a indiqué que les discussions de l'atelier ont permis d'aborder plusieurs thèmes qui revêtent une importance capitale pour le processus de formulation du Plan de Développement Economique et Social 2012-2015. "Nous avons ainsi pris connaissance des résultats du bilan à mi-parcours de la SDRP qui nous a révélé un certain nombre d'éléments et de leçons à prendre en compte dans l'exercice de formulation du PDES afin d'éviter certains écueils. Nous avons également capitalisé les enseignements tirés de l'étude réalisée par la Banque Mondiale sur la pauvreté et la vulnérabilité, de même que les op-

portunités et les perspectives existant dans le développement du capital humain et dans l'agriculture, a ajouté M. Abdou Souley. Il a par la suite évoqué plusieurs thèmes abordés par l'atelier, tels que la problématique de l'intégration des contributions des régions dans le PDES 2012-2015, et les outils d'analyse et de planification. Les participants pour leur part ont formulé plusieurs recommandations. Ainsi, à l'endroit du gouvernement, ils ont recommandé d'accélérer le processus de transfert des compétences et des ressources aux collectivités territoriales afin qu'elles puissent jouer pleinement leur rôle dans le processus de développement ; à l'endroit du Ministère du Plan, de l'Aménagement du Territoire et du Développement Communautaire, ils ont demandé de prendre toutes les dispositions appropriées en rapport avec les structures concernées pour rendre disponibles les cadres et assurer l'effectivité de la participation des comités sectoriels et des comités régionaux aux travaux de formulation du PDES ; de prendre les dispositions pour lancer l'élaboration de la SDDCI dans les meilleurs délais ; de mettre à temps les financements nécessaires à la disposition des régions ; de renforcer les capacités



La table de séance à la clôture de l'atelier

des directions régionales du Plan, de l'Aménagement du Territoire et du Développement Communautaire, compte tenu du rôle important qu'elles jouent dans l'accompagnement des acteurs locaux. A l'endroit du Comité Technique National de Planification stratégique, ils recommandent de capitaliser les travaux des régions, notamment les plans de développement régionaux, les monographies, les schémas directeurs régionaux d'aménagement du territoire ; à l'en-

droit des gouverneurs et des présidents des Conseils régionaux, de s'impliquer pleinement dans le processus, en s'investissant dans la mobilisation des acteurs locaux. En outre, les participants à l'atelier ont adressé une motion de remerciement aux Partenaires Techniques et Financiers, notamment, à l'Unicef et à la Banque Mondiale, pour avoir assuré la prise en charge de leurs travaux.

Oumarou Moussa

M. Ali Demba, Directeur général du CNCN

# « Il faut reconnaître que notre cinéma se porte mal et qu'il va falloir lui apporter les soins appropriés »

Réalisée par Maman Sani Soulé Manzo

**Monsieur le Directeur général, veuillez nous présenter le Centre national de la cinématographie que vous dirigez depuis quelques mois...**

Le Centre National de la Cinématographie du Niger (CNCN) est un Etablissement Public à caractère Professionnel créé par la loi N° 2008-23 du 23 juin 2008. C'est un service public chargé d'assurer la représentation des intérêts de la profession cinématographique et d'exercer un contrôle général sur les activités cinématographiques et vidéographiques.

**Le CNCN est notamment chargé de la relance du cinéma nigérien ; mais, en dehors de rares projections faites au Palais des congrès de Niamey, rien ne suit apparemment : qu'est-ce qui se passe ?**

Par rapport à la relance du cinéma nigérien, il faut s'inscrire dans une démarche globale qui consiste à dresser d'abord un état des lieux du cinéma, c'est-à-dire ce qu'il est aujourd'hui, ce qu'il avait été il y a quelques années, identifier les difficultés, établir un diagnostic poussé pour savoir la thérapie à appliquer. Il faut reconnaître que notre cinéma se porte mal et qu'il va falloir lui apporter les soins appropriés. C'est un sujet assez long à développer et

je crains fort de ne pas pouvoir vous en parler de manière exhaustive à cette occasion que vous venez de me donner aujourd'hui.

Ce que l'on peut dire, c'est qu'il y a matière à réfléchir. Ces réflexions ne concernent pas que le CNCN en tant que structure chargée de la relance du cinéma, mais tous les acteurs concernés. Ce que je peux vous dire, c'est que le CNCN a préparé plusieurs projets en espérant qu'avec l'implication de tous, nos objectifs seront atteints. La relance du cinéma, c'est aussi et surtout la production nationale de films et la vulgarisation dans les salles.

**Quelle est votre stratégie pour relancer concrètement le cinéma nigérien ?**

Pour relancer le cinéma, il faudra, comme je l'ai dit tantôt, établir un état des lieux réel sans complaisance, passer ensuite à un diagnostic approfondi et enfin appliquer convenablement la thérapie qu'il faut. Le CNCN entend développer des idées novatrices



Elh. Zakari A. Gado/ONEP

M. Ali Demba

pour répondre à l'attente des cinéphiles nigériens dans un premier temps, puis faire connaître au monde extérieur les nombreuses potentialités touristiques de notre pays, son peuple souvent mal connu, ses richesses culturelles et artistiques intarissables, notamment ouvrir le cinéma nigérien à la recherche scientifique et technologique dans le moyen terme. Le CNCN abordera la relance du cinéma nigérien sous deux angles : d'abord, un cinéma volontariste portant sur des actions de sensibilisation en direction des populations, sur des sujets d'actualité et du passé en vue d'apporter un changement positif dans leur comportement. Il faut offrir un cinéma plus proche des populations rurales à faible revenu dont les possibilités de voir un film sont très limitées. Ensuite, un cinéma économique ou commercial qui cadre avec les réalités économiques du pays et du monde, la production de films de fiction, de documentaires et de films de commande susceptibles de créer de la richesse, des emplois parrains et l'industrie

cinématographique.

Pour terminer, je dirai que l'un des projets qui me tient à cœur dans l'immédiat, c'est de sauver l'unique salle de cinéma privée de la ville de Niamey, le Studio Jangorzo, qui n'est pas digne d'une capitale. Ensuite, le CNCN verra du côté des chefs-lieux des régions, qui n'ont plus de salle de cinéma selon une enquête très récente. Le CNCN compte mettre à contribution les maisons de la culture des régions pour les projections de films, tout comme il envisage dans les mois à venir de descendre dans les communes de notre pays. Le CNCN compte mettre en œuvre un projet cinématographique de proximité intitulé : « une commune, une salle » au profit des populations essentiellement rurales. Le CNCN apportera son soutien à ces projets régionaux et communaux.

**Environ 300 millions de francs CFA avaient été dégagés par l'Etat en 2008/2009 pour l'achat de caméras, tables de montage, etc. : que devient ce matériel et, s'il n'est pas dilapidé, comment est-il utilisé au profit des réalisateurs ?**

Le matériel existe, il est disponible au CNCN et il est entrain d'être utilisé à la demande de la clientèle. A ce propos, un projet de grille de location de ce matériel a été soumis le 8 mars 2012 au Conseil d'administration du CNCN qui le fait étudier par les représentants du secteur du cinéma à l'exception de la salle de réunion et des véhicules. La gestion du matériel fait l'objet d'une attention particulière de la part des responsables du CNCN.

**Le Niger sera-t-il au prochain FESPACO et avec quelles chances de succès ?**

Ma réponse est oui. Cinq longs métrages sont en finition et vont certainement nous représenter au Fespaco. Quant à nos chances de succès, je dirai simplement que nous serons présents à ce grand rendez-vous du 7<sup>ème</sup> art avec nos chances à nous.

**SOCIETE NIGERIEENNE DE CONTROLE AUTOMOBILE**  
**SNCA - SA**  
Zone Industrielle - Avenue du Progrès BP : 252 Niamey - NIGER

## COMMUNIQUE

Dans le cadre des mesures de prévention des accidents de la route et du renforcement du dispositif national en matière de sécurité routière, la Direction Générale de la Société Nigérienne de Contrôle Automobile **SNCA S.A** invite les propriétaires de véhicules particuliers, à procéder au Contrôle Technique de leurs véhicules au Centre Principal de Visites Techniques de Niamey, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur. Sont concernés, les véhicules immatriculés dans les séries suivantes :  
**8J ; 8H ; 8G**

Le Centre de Visites Techniques de Niamey est ouvert de **07h30 à 16h30 du lundi au jeudi et de 07h30 à 13h00 le vendredi**

## L'AMERTUME DU SUCCES!

**H.B.**, a commencé sa carrière d'actrice à 17 ans et travaillé pendant 13 ans à la télévision. Elle s'est lancée dans le cinéma et a joué dans 26 films. Outre le cinéma, elle a fait le théâtre, de la comédie, de la revue théâtrale et de la comédie musicale dans des rôles parfois comiques et parfois dramatiques. Sa carrière a atteint son apogée avec le film « Toute nudité sera punie » pour le quel elle a reçu une récompense dans son pays. Après ce succès, elle fut invitée à jouer dans des films aux Etats-Unis et en Italie.

Malgré mon succès disait **H.B.**, « j'étais fatiguée pour jouir de toute la gloire et des acclamations que je recevais. La réussite

me troublait et me faisait peur». Elle s'était engagée dans une voie sans issue, a sombré dans l'alcoolisme et la drogue! La réussite m'a apporté plus d'amertume que de bonheur!

**REFLEXION : H.B** a travaillé dur pour le succès, n'a jamais connu le bonheur. Elle s'est tournée vers la boisson et la drogue, mais sans succès. Le matériel, le succès et la célébrité ne sont pas les plus importants dans la vie. Les hommes et les femmes ont besoin de découvrir l'enseignement de Dieu sur la vie et la façon de vivre selon Sa volonté. Jésus a dit: « Ne vous inquiétez pas, en disant: Que mangerons nous? Ou que boirons-nous? Ou de quoi serons-nous vêtus?... Cherchez premièrement le royaume de Dieu et sa justice, et tout le reste vous sera donné en plus » (**Matthieu 6.31-33**)

L'homme ne vivra pas de pain seulement, mais les hommes ont besoin de la Parole de Dieu (**Luc 4.4**).

**Notre adresse : Eglise Evangélique du Nouvel Espoir/Bobiel.**

**E-mail : boubacarboureima@gmail.com**

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte en date du 19 Septembre 2011 reçu par l'Etude Notariale **ABOUBACAR Amina**, sise à Niamey (NIGER), 31, rue de la Libye, Boîte Postale 675, Téléphone : 20.73 43 87, avis est donné de la constitution de la **Société à Responsabilité Limitée** aux caractéristiques suivantes :

**OBJET SOCIAL :**  
La Société a pour objet social :  
- La réalisation des BTP ;  
- La réalisation des activités d'hydraulique ;  
- L'importation et l'exportation de matériaux de construction en vue de la vente en gros et en détail; L'importation et la vente de matériel électronique, électromécanique, électrique, solaire ;  
- L'achat, la vente, l'échange, l'importation, la consignation, le warrantage, le transit, l'emménagement, le transport de tous produits chimiques, toutes opérations de représentation, commission et courtage, relativement à ces produits;  
- L'achat de matériel de forage et des équipements (A.E.P) ;  
- La fabrication industrielle ;  
- La maintenance d'équipement ;  
- La réalisation d'opération immobilière ;

- Le négoce en général ;  
- Le commerce général ;  
**DENOMINATION :** « CONSORTIUM D'ENTREPRISES DE CONSTRUCTION ET INDUSTRIE » par abréviation « CECI » SARL  
**SIEGE SOCIAL :** Le siège social est fixé Rue IB-59, quartier ISSA BERI, Porte 262, BP 10.376 Niamey/NIGER  
**GERANCE :** Monsieur **HAROUNA SOULEY**, est nommé gérant statutaire de la société pour un mandat d'une durée illimitée.  
**CAPITAL SOCIAL :** Un million (1.000.000) de Fcfa divisé en cent (100) parts de dix mille (10.000) Fcfa chacune, numérotées de 1 à 100, entièrement souscrites et libérées de la totalité en numéraire.  
**DUREE DE LA SOCIETE :** La durée de la société est fixée à quatre vingt dix neuf (99) années.  
**IMMATRICULATION :** Les statuts ont été déposés au Tribunal Régional Hors Classe de Niamey tenant lieu de Tribunal de Commerce, la société y est immatriculée sous le numéro **RCCM-NI-NIA-2011-B-3855** du Registre du Commerce et du Crédit Mobilier en date du 04 novembre 2011.

L'air du temps

Tous, au régime végétarien !

Vous l'avez sans doute remarqué pour vous en réjouir: ces derniers temps, nos marchés regorgent de produits maraîchers provenant des périmètres irrigués exploités dans toutes les régions du pays. Choux, tomate, pomme de terre, salade, oignon, courge, feuilles de Moringa Oleifera (copto) et autres légumes très prisés et nutritifs, foisonnent sur les marchés. C'est dire que le programme d'urgence lancé par les autorités en vue de faire face au déficit alimentaire ayant résulté de la précédente campagne agricole est entrain de faire ses effets. Dans tous les coins du pays, les braves paysans, hommes et femmes, se sont approprié ce programme en retroussant leurs manches dans les périmètres irrigués pour arracher à la terre le fruit de leur labeur. Le résultat est tout simplement réconfortant.

Mais, cette surproduction pose problème: les producteurs qui ont trimé dur, jour et nuit, sur les rives du fleuve, dans les dallols du Boboye et du Dendi, dans la maggia de l'Ader, le goulbi du Gobir, dans les oasis de l'Aïr, les bassins et les autres points d'eau du pays, n'arrivent pas à tirer le meilleur profit de leur labeur. En effet, du fait justement de cette surproduction, les produits maraîchers sont vendus à vils prix sur tous les marchés de la capitale. Jugez-en: le panier de tomate, qui se vendait, il y a quelques mois, jusqu'à 70.000 FCFA, ne coûte plus que 7.000 FCFA. Idem pour le chou, dont le sac qui se vendait à 20.000 FCFA peut s'acquérir aujourd'hui à 4.000 FCFA. Des prix relativement plus raisonnables par rapport à ceux que les spéculateurs de tous poils imposent aux braves femmes au niveau sur les périmètres. En effet, faute de débouchés pour les exploitants, ce sont les acheteurs qui se font tout le loisir de fixer leurs prix. Dans un tel contexte, le sac de chou se vend à moins de 2.000 FCFA. C'est à prendre ou à laisser ! Une vraie braderie quoi. Peut-être que des dispositions auraient dû être prises pour accompagner les producteurs ruraux dans le circuit de la commercialisation. Dans tous les cas, cette situation doit être capitalisée par les consommateurs eux-mêmes. Ces derniers doivent prendre le bon côté de la chose. Ils doivent cesser de crier à la famine et se départir de certaines habitudes alimentaires devenues, de nos jours, plutôt aléatoires. Ainsi, au lieu de s'agripper au traditionnel "doonou" ou "touwo", on pourrait bien s'accommoder d'un plat copieux de "dambou" garni de feuilles de chou, de salade de légumes frais, de pomme de terre ou alors de "copto" bien épicé. Surtout que sur le plan alimentaire, ces recettes à base de légumes sont réputées plus nutritives que celles à base de céréales dont beaucoup de gens ont du mal à se passer. Alors, tous au régime...végétarien !

Assane Soumana

Entre nous

C'est un truisme de dire que le téléphone portable est devenu dans notre pays un instrument indispensable de travail. Mais à force d'en abuser, son utilisation tend à devenir dangereuse pour la sécurité des usagers de la route. En effet, certains conducteurs de véhicules utilisent imprudemment leurs cellulaires en pleine circulation, provoquant ainsi de nombreux accidents. Dans certains pays de la sous-région, cette pratique est assimilée à une infraction sévèrement réprimée. Entre nous, n'est-il pas temps que notre pays songe à de telles mesures pour protéger et sécuriser davantage la vie des citoyens ?

Faits divers

La police démantèle un réseau des fournisseurs de toutes sortes de faux documents administratifs

La Police judiciaire a démolé le 8 mars dernier à Niamey un réseau des faussaires très actif dans la fabrication de faux documents administratifs et

comme un fruit mûr. Pour faire fortune sur le dos des services attirés, le réseau s'est doté de toutes sortes de cachets pour se spécialiser dans la



d'actes d'état civil. Le réseau est composé de huit personnes (dont une femme). Parmi les complices des faussaires, il y a des démarcheurs et des agents exerçant dans des imprimeries de la place. Tout ce beau monde a été mis sous les verrous pour faux et usage de faux en écriture publique et association de malfaiteurs.

Cette arrestation des membres du réseau est le résultat d'une enquête rondement menée par les services de renseignement de la police judiciaire. Le chef de bande une fois identifié et neutralisé, le reste de la bande est tombé dans les filets de la police

reproduction des timbres fiscaux, des visas d'entrée et de sortie du Niger, des actes de cession, des quittances de municipalité et des impôts, des sceaux de la police, des relevées bancaires, etc. Dans cette opération, la police judiciaire a mobilisé ses services pour traquer et démasquer les auteurs et complices de délivrance de faux documents administratifs. «Nous avons trouvé avec ces malfrats plus de 200 cachets. Parmi eux, il y a un qui possède à lui seul 198 tampons. Nous avons aussi trouvé des documents consulaires de 8 pays, ainsi des matériels informatiques utilisés pour la falsi-

fication des documents », affirme le chef de la division des enquêtes économiques et financières de la PJ.

La police judiciaire, dans son abnégation, et en dépit de la modicité des moyens, arrive à assurer quotidiennement la sécurité des citoyens. C'est pourquoi, le chef de la division des enquêtes économiques et financières de la Police Judiciaire demande la collaboration de la population pour mener encore mieux leur travail de sécurisation.

Seini Seydou Zakaria

Peu satisfait par Siri, il poursuit Apple en justice

Les clients d'Apple sont décidément très exigeants ! Mardi, un utilisateur de l'iPhone 4S a déposé plainte auprès du tribunal fédéral de Californie pour "représentation erronée délibérée" et "concurrence illégale". L'affaire est conduite par l'avocat Frank Fazio, qui a exigé que celle-ci soit classée en "poursuite en nom collectif" afin que des millions d'utilisateurs dans le même cas se joignent à eux et se fassent dédommager.

Mais que reproche-t-il à l'iPhone 4S ? Le plaignant s'est vu complètement déçu par l'application Siri, la révolution vocale lancée à l'occasion. Pour rappel, Siri est une fonction qui permet de communiquer avec son mobile par la voix ; on peut lui poser des questions et en très peu de temps il nous répondra, par exemple "va-t-il pleuvoir demain à Paris ?" etc.

Impressionné par ses performances dans les publicités, le plaignant s'est donc laissé séduire et l'a acheté. Mais rapidement, il va déchanter: "Peu après l'achat de son iPhone 4S, le plaignant s'est rendu compte que Siri ne marchait pas aussi bien que le disait la publicité. Par exemple, quand le plaignant a demandé à Siri de le guider jusqu'à un certain endroit, ou de lui indiquer un magasin, soit Siri n'a pas compris ce qu'il disait, soit n'a pas fonctionné comme prévu", rapporte Cyberpresse.Ca

Cette application, forcément en rodage, reste tout de même révolutionnaire pour la plupart de ses utilisateurs. A l'origine, ce système d'intelligence artificielle était destiné aux soldats sur le terrain afin de leur fournir toutes les informations à leurs interrogations en temps réel.

Un militaire condamné à plus de 6 000 ans de prison !

C'est une peine symbolique à la hauteur des horreurs commises par un ancien militaire des forces spéciales du Guatemala qui vient d'être prononcée. Pedro Pimentel, 55 ans, extradé en août dernier aux États-Unis, a écopé de 30 années de prison pour chacun des meurtres qu'il a commis, ainsi que 30 années de plus pour crime contre l'humanité et "atteinte contre la sécurité de l'État".

Les juges l'ont reconnu coupable du massacre de 201 personnes entre le 6 et 8 décembre 1982 à Las Dos Erres. C'est la première condamnation concernant la guerre civile au Guatemala qui dura de 1960 à 1996. La justice a pointé du doigt sa perversité pour avoir fait "disparaître de la carte" le village de Dos Erres, situé dans la commune de La Libertad, rapporte Le Monde.

Les détails livrés lors de l'audience étaient insoutenables, les soldats sont arrivés dans le village et ont séparé les femmes et les enfants d'un côté et les hommes de l'autre. Ils ont commencé par tuer les hommes avant de venir violer et tuer les femmes dans l'Église du village. Le puits servant d'accès à l'eau a été utilisé comme fosse commune pour les habitants. Ce drame fait partie des pages les plus sombres du pays.

(Gentside.com)

Initiatives

Aïchatou Garba, une fille pleine de talents

Aïchatou Garba est une jeune demoiselle qui s'est lancée dans la couture et s'en sort très bien. Elle quitta les bancs très tôt sans obtenir son CFEPD. Mais, elle n'est pas restée les bras croisés. Aimant la couture dès son bas âge, elle se débrouille pour obtenir une formation en couture à l'église Celpa qui se trouve à la cité Caisse, où des jeunes filles comme elle - qui ont abandonné l'école très tôt - reçoivent une formation dans le domaine de la couture. Trois ans après, elle sort avec un diplôme certifiant qu'elle est apte à diriger un atelier. Sans se précipiter, elle décide d'effectuer un stage auprès de Boubacar à Boukoki, pendant deux ans. Et ce n'est qu'en 2009 qu'elle décida d'ouvrir son propre atelier avec l'aide de son oncle qui lui offrit tout le matériel nécessaire. Son atelier se



Mme Aïchatou Garba

situé entre le complexe privé de Banifandou et le marché Bonkany.

Elle a quatre machines simples, qu'elle gère avec ses quatre apprenties et une ouvrière qu'elle rémunère après chaque fin de

journée. Elle peut confectionner tous genres de modèles. Elle coud uniquement pour les femmes, les jeunes filles et les petites filles que certains tailleurs trouvent contraignantes. Elle peut créer ses propres modèles. A la veille des fêtes, Aïchatou

Garba fait des heures supplémentaires pour satisfaire sa clientèle. Mais, en temps normal, elle ouvre son atelier à 8h 30 et le ferme à 20h le soir. Aïchatou Garba ne rencontre pas de difficulté dans l'exercice de son métier. Elle ne donne pas de faux rendez-vous à ses clientes. Elle est ouverte à toute jeune fille désireuse d'apprendre le métier de couture ; elle ne prend pas d'argent auprès des apprentis. Enfin Aïchatou Garba lance un appel à l'endroit des jeunes filles qui n'ont pas réussi dans le domaine scolaire à s'investir dans l'apprentissage d'un métier. Parce que, dit-elle, avec un métier, on peut subvenir à ses besoins et même aider ses proches.

Camara Hannatou Mahamadou

Kader Amadou/ONEP



L'audience est ouverte

**Qui de Idrissa ou de Charifa a supplié l'autre ?**

**D**ans la nuit du 28 au 29 novembre 2009, entre 23h et 03 h du matin, quelque part dans une rue de Niamey, à côté d'une Pharmacie, au premier virage d'une maison de Samaria et à la devanture du domicile du témoin Mamou, une scène insolite s'est produite entre Idrissa et Charifa.

Cette dernière raconte à la police ce qui s'est passé : "J'étais partie rendre visite à mon copain. Arrivé chez lui, je me suis rendue compte qu'il était absent. A la porte de leur concession, j'avais rencontré Idrissa, un des co-locataires de mon copain. Ce dernier m'avait dit que mon copain était sorti et que lui-même était sur le point de sortir afin d'aller acheter des médicaments pour sa femme qui ne se sentait pas bien. Mais, ajoute-t-il, si je peux attendre son retour, il peut, si je le souhaite, me dire là où peut se trouver mon copain. Comme je tenais à le rencontrer, j'ai donc accepté la proposition de Idrissa. Je me suis installée à la devanture de la maison. Mais le temps passait, et comme il se faisait tard, je me suis décidée à rentrer chez moi, à pieds, car je n'avais même pas les frais de taxi et il était déjà un peu plus de 23 heures. Sur le chemin, j'ai rencontré Idrissa qui revenait, et qui m'a invitée à le suivre, ce que je fis mais non sans hésitation".

- Non! Réplique Idrissa à la barre. Elle m'a supplié. Mais j'ai refusé, parce que ma femme m'en voudrait si elle constate que je ne peux plus la satisfaire.

Et c'est à partir de là que les débats se compliquent pour la Cour et les jurés qui avaient eu du mal à comprendre les faits tels qu'ils se sont passés, afin de rendre justice en toute impartialité. La question est de savoir alors qui, de Charifa et de Idrissa, a demandé quoi à l'autre. En tout cas, ces versions des faits ne nous semblent pas très claires.

Et même le témoignage de Mamou n'arrive pas à éclairer la lanterne des jurés afin de mieux saisir cette ténébreuse affaire.

Voici ce qu'elle dit : «Tard dans la nuit, j'ai entendu du bruit devant chez moi, je suis sortie, j'ai demandé ce qui se passe, mais les deux jeunes gens faisaient beaucoup de chahut. J'ai demandé si c'est une bagarre, mais ils ne m'ont rien dit. Le garçon a menacé de frapper la fille et j'ai tenté de l'en dissuader, lui conseillant d'aller au commissariat de police pour qu'on puisse les départager. Il tenait des plaquettes de comprimés entre ses mains et m'a dit que ce sont des produits destinés à sa femme qui est malade. Ensuite, ils sont partis. En dehors de cela, je n'ai rien vu ».

La lecture de l'arrêt de renvoi, rendu par la Chambre d'Accusation à l'attention de la Cour d'assises, vient quant à elle donner une autre version des faits : "Le jour des faits, Charifa a rendu visite à son copain, mais il était absent. Elle a attendu vainement, et en voulant rentrer à la maison, elle a été interceptée par le voisin de son copain, un certain Idrissa qui l'intimida, la menaça, la tint par le cou, l'empêchant de crier. Il la terrassa et lui imposa des rapports sexuels".

Mais l'accusé Idrissa nie tous les faits, tout au long de la procédure. Il soutient

résolument que c'est la victime même qui lui avait demandé de l'accompagner chez elle, c'est elle qui l'a provoqué en cours de route, sollicitant d'entretenir des rapports sexuels avec elle et qu'il aurait refusé.

Une version dont Charifa avait soutenu le contraire lors de l'enquête préliminaire: "Il m'a brutalisée, menacée, en cherchant à me déshabiller. Il a même cassé mon collier de perles que je portais autour des hanches. Il m'a prise de force, m'a terrassée, il a ensuite enlevé mon pagne puis mon slip, il a écarté mes jambes puis m'a pénétrée", avait-elle confié au juge.

En tout cas, cette version est très proche du témoignage de la tante de Charifa : "C'est la fille de ma petite sœur, de même père et même mère. Ce que je sais de l'affaire, c'est que Charifa m'a dit qu'elle s'est bagarrée avec un garçon, qui réside dans la même maison que son copain. Elle était venue avec son slip déchiré dans ses mains, les perles cassées, le cou griffé et ensanglanté".

Mais le certificat médical n'est pas si édifiant et ne soutient pas cette thèse : "absence de signes d'agression physique sur l'ensemble du corps ; abdomen souple plus vergetures, cicatrices de césarienne; vulve propre; utérus subnormal, col court médiane fermé, traces de sang au doigtier".

Pour mieux saisir l'affaire, le président de séance invite les jurés et l'assistance à découvrir la personnalité de chacun des deux personnages.

Les renseignements reçus au cours de l'enquête font état que Idrissa est issu d'une fratrie de 6 enfants dont il est le benjamin. Après le divorce de ses parents, en 1983, sa mère l'a confié à son oncle, parce qu'elle s'est remariée. Idrissa devient apprenti mécanicien, ensuite soudeur, puis maçon. Il n'a jamais fréquenté l'école moderne et avait abandonné les études coraniques qu'il avait commencées. Au moment des faits, il est marié à une femme et père d'une fille. Son casier judiciaire n'a aucune trace de condamnation et l'expertise psychiatrique n'a décelé aucune anomalie mentale ou psychique.

Quant à Charifa, nous apprenons qu'elle avait été confiée à sa tante, vendeuse d'articles divers et restauratrice sur un marché de la place. Elle contracte une première grossesse hors mariage à l'âge de 18 ans et accouche par césarienne. Elle contracta une deuxième grossesse, toujours hors mariage, deux années après la première. Déçue, la tante la chassa de chez elle et elle ira vivre au domicile de l'auteur de la grossesse.

Ce que l'avocat de Idrissa a saisi pour demander à la tante : "Pourquoi tu as chassé Charifa de chez toi"? Et la tante de répondre sans ambages : "Parce qu'elle ne reste pas tranquille ; elle sort la nuit et je n'aime pas ça. Elle a eu une première grossesse, l'auteur a promis de l'épouser, mais le mariage n'a pas eu lieu". Et l'Avocat d'enfoncer le couteau dans la plaie pour dire en conclusion: "Charifa est une fille de mœurs légères". Mais le témoignage de Mamou adoucit certaines tensions : "J'ai certes vu Idrissa tenir une fille qui se débattait et voulait

s'échapper Ses prises, mais je ne peux pas vous dire ce qui s'est passé après. Alors, si Charifa était consentante, elle ne se débattrait pas et l'acte ne se passerait pas dans la rue. J'ai même supplié Charifa de ne pas dénoncer Idrissa auprès de sa femme pour ne pas casser leur mariage".

Dans son réquisitoire, le Procureur Général, M. Alou, rappelle d'abord les faits et rafraîchit la mémoire à Idrissa qui avait soutenu à la Police et devant le Juge d'instruction que c'est sur proposition de Charifa et moyennant une somme de 1.500F que tout s'est passé. Le Procureur Général poursuit et fait comprendre aux jurés que Charifa a dit qu'elle a été brutalisée, menacée par ce Monsieur. "Certes, Charifa a eu deux grossesses hors mariage, vous pouvez la traiter de fille aux mœurs légères; mais cela importe peu dans l'application de la loi; même prostituée, elle peut être victime de viol". Et le Procureur Général de requérir qu'il plaise à la Cour de condamner Idrissa à 15 ans de réclusion criminelle. L'avocat de Idrissa, Me Baba Sidi, s'en réjouit: "Le Procureur Général a plaidé pour moi". Il invite la Cour et les Jurés à faire un simple constat : Charifa a eu deux grossesses hors mariage. Sa propre tante l'a chassée de la maison après avoir constaté la deuxième grossesse. Charifa est pire qu'une prostituée, elle n'est pas crédible, ses propos aussi. Mieux, il n'y a pas eu de viol, car l'élément matériel qui justifie la pénétration sexuelle n'existe pas comme le dit le certificat médical".

Me Baba fait comprendre aux jurés que Charifa était consentante. "Sinon, elle

pouvait crier. Mais elle ne l'a pas fait. La Cour doit acquitter Idrissa, parce qu'il n'y a pas eu viol et même s'il y a eu rapport sexuel, Charifa était consentante. Et d'ailleurs, pourquoi, il a fallu trois jours après les altercations, pour que Charifa porte plainte contre Idrissa ? La réponse est toute simple: il y a eu une bagarre entre Idrissa et le copain de Charifa qui l'aurait certainement poussée à le faire".

Puis le doute s'installe dans l'esprit des jurés. Or comme l'a dit Me Baba, "le doute profite à l'accusé". "On n'a pas eu la certitude du viol, il faut acquitter Idrissa" dit Me Baba qui conclut que Charifa n'est ni plus ni moins ce que le commun des Nigériens appelle "Gabdi".

Et Me Fodi de renchérir : l'arrêt de renvoi règle carrément l'affaire, car l'expertise médicale dit qu'il n'y a pas de traces de viol. Mais le Procureur Général sent la nécessité de répliquer : "La justice ne doit pas être soumise à des aléas, tous les citoyens sont égaux devant la loi, quelles que soient vos mœurs ; si le certificat médical ne date que du 02 décembre, alors que les faits se sont passés dans la nuit du 28 au 29 novembre, c'est normal que l'examen médical ne retrouve aucune trace de contrainte sexuelle, parce que Charifa aurait certainement fait ses toilettes".

La Cour, après le délibéré, ne reconnaît pas Idrissa coupable des faits de viol qui lui sont reprochés sur la personne de Charifa et prononce son acquittement.

Moussa Hamidou  
DAIDRP/MJ



**Marchés Publics**

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL**

**N°01/12/PRN/SGP/DRFM**

1. Le présent avis d'appel d'offres fait suite à la publication de l'avis général de passation de marchés publics au titre de l'année 2012.

2. La Présidence de la République du Niger invite les candidats remplissant les conditions requises à présenter une offre sous pli cacheté pour la souscription d'une police d'Assurance pour le Boeing 737-200 n°5U-BAG pour la période allant du 24 Avril 2012 au 23 Avril 2013 à minuit.

La participation à la concurrence est ouverte à toutes les personnes physiques ou morales ou groupements desdites personnes en règle vis à vis de l'Administration, pour autant qu'elles ne soient pas sous le coup d'interdiction ou de suspension.

3. Les candidats intéressés peuvent obtenir un complément d'information et consulter gratuitement le Dossier d'Appel d'Offres auprès de la Division Marchés Publics de la Présidence de la République, du lundi au jeudi (jours ouvrables) entre 08h 00 à 13h 00 minute, et les après midi de 14h15 à 17h 30 minutes et le vendredi (jours ouvrables) de 08h00 à 13h 00 minute.

4. Tout candidat éligible, intéressé par le présent avis, doit acheter un jeu complet du Dossier d'Appel d'Offres, auprès de la Division des Marchés Publics de la Présidence de la République et moyennant paiement d'un montant non remboursable de

Sept cent cinquante mille (750.000) francs CFA.

5. En cas d'envoi par la poste ou tout autre mode de courrier, les frais y afférents sont à la charge de l'acheteur et la personne responsable du marché ne peut être responsable de la non réception du dossier par le candidat.

6. Les offres seront présentées en un (01) original et quatre (04) copies, et accompagnées d'une garantie de soumission de 2% du montant de l'offre et devront parvenir ou être remises à la Division des Marchés Publics de la Présidence de la République le **Mardi 17 Avril 2012 à 09H 00 mn au plus tard.**

7. L'ouverture des plis aura lieu le **même jour à 10H 00 mn** en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent y assister. Les offres reçues après le délai fixé seront rejetées.

8. Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pour un délai de 120 jours, à compter de la date de remise des offres.

9. Par décision motivée, l'Administration se réserve le droit de ne donner aucune suite à tout ou partie du présent Appel d'Offres.

**LE DIRECTEUR DE CABINET  
ADJOINT DU PRESIDENT DE LA  
REPUBLIQUE**

**NAISSANCE**

**M. Rabiou BALLA**, Direction Géoérate des Impôts et **Mme née Absatou Laminou dite YANIKA**, Etudiante à l'ENSP de Niamey ont la joie de vous faire part de la naissance d'une fille dans leur foyer. Le bébé et les parents se portent bien. Le baptême auquel vous êtes cordialement invités aura lieu Incha Allah le **samedi 17 mars 2012 à partir de 7 h 45 mn** à leur domicile sis au quartier SONUCI Koubia à l'Ouest de l'école primaire Koubia 1.

Situation des opérateurs économiques nigériens au Port autonome de Cotonou

# Quelle alternative pour sortir

Par Siradji Sanda

## L'éternel recommencement

Décidemment, le partenariat entre les opérateurs économiques nigériens et le Port autonome de Cotonou n'est jamais stabilisé. Ainsi, les mesures impopulaires auxquelles les autorités portuaires font fréquemment recours, on ne sait pour quelle raison, du moins officiellement, provoquent régulièrement des clashes. Une situation qui est loin d'arranger les deux (2) parties, surtout le Bénin dont le transit vers le Niger représente à lui seul 35% du trafic de ce port. En lieu et place d'un climat serein des affaires, c'est une instabilité permanente qui caractérise les rapports entre ces deux partenaires stratégiques. Pendant combien de temps assisterons-nous encore à cet éternel recommencement ?

Le Port autonome de Cotonou est le port naturel du Niger. Voilà pour le slogan. Mais la réalité est tout autre. D'ailleurs, c'est à partir des années 1990 que les opérateurs économiques nigériens ont véritablement adopté ce port. "Avant, nos marchandises arrivaient par les ports d'Abidjan et de Lomé. C'est à partir de 1992, lorsqu'il y a eu une longue grève générale à Lomé, que nous nous sommes tournés vers Cotonou", dit M. Amadou Alfa Tidjani, Trésorier du Syndicat national des commerçants importateurs et exportateurs du Niger et membre du Comité national ad hoc, chargé du corridor béninois. Et depuis lors, le Niger s'est imposé comme le principal utilisateur de ce port après le Bénin. A titre illustratif et selon les statistiques des autorités portuaires béninoises, sur les sept (7) millions de tonnes de marchandises traitées par le Port de Cotonou en 2010-2011, 2,5 millions de tonnes appartiennent au Niger, soit 35% du trafic. Les cinq (5) autres millions de tonnes sont répartis entre le Bénin, le Nigeria, le Mali, le Burkina Faso, le Tchad et d'autres pays.

### Genèse du problème

Malgré cet état de fait, le Niger ne semble pas bénéficier d'un traitement qui sied à sa place stratégique dans la rentabilité, pour ne pas dire la survie de ce port. C'est ainsi que des mesures unilatérales sont souvent prises par les autorités portuaires de Cotonou. On se rappelle encore de cette décision prise le 10 mai 2010 pour mettre systématiquement à la consommation les huiles végétales à destination de notre pays. Le 10 novembre de la même année, cette mesure fut étendue à six (6) autres produits que sont le riz, le sucre, la friperie, les pâtes alimentaires, la bonneterie et les tissus. Et le 1<sup>er</sup> avril 2010, une autre taxe a été instituée.

Ces mesures tombèrent au plus mauvais moment. En effet, le Niger faisait face à une crise alimentaire et les importations ont fortement augmenté, d'autant plus qu'elles intégraient les commandes des organismes humanitaires. Le gouvernement nigérien a dû renoncer à plus de trois (3) milliards de droits et taxes pour permettre aux commerçants de ravitailler le pays. Ce qui a permis de contenir la grogne qui couvait dans les rangs des commerçants et qui étaient décidés à abandonner Cotonou.

Mais, c'était sans compter avec la détermination des autorités portuaires de faire cavalier seul. En effet, une société dénommée Bénin contrôle fut créée. Cette société a pour mission d'inspecter et de dédouaner tout produit qui entre au port de Cotonou, y compris les produits en transit. "Nous ne pouvons pas accepter d'être doublement taxés. Car, si le Bénin prélève des droits de douanes sur nos produits, le Niger fera autant", dira le Trésorier du Syndicat des commerçants importateurs et exportateurs.

En fait, il ne s'agit nullement ici d'une quelconque défiance. Tous les instruments juridiques en matière de commerce international et de transit de marchandises sont clairs. On ne peut pas percevoir des droits de douanes sur des produits en transit vers les pays de l'hinterland. Cette situation a maintenu la tension et le 15 février 2012, la Chambre de commerce, d'industrie et d'artisanat du Niger a demandé aux importateurs d'enlever leurs marchandises et de quitter Cotonou.

### Situation actuelle : Un port engorgé

Alors qu'on pensait la situation normalisée, le problème surgit de nouveau. Actuellement, ce sont plus de 4000 containers appartenant aux importateurs nigériens qui sont en souffrance dans les terminaux de Cotonou, d'Alada et de Zongo. Un premier délai fixé au 11 mars avait été donné aux opérateurs nigériens pour enlever leurs marchandises. Cela a été obtenu après moult négociations ayant impliqué les plus hautes autorités des deux (2) pays.

En effet, le Port de Cotonou est très engorgé. Récemment, les autorités portuaires ont pris l'engagement de transporter les marchandises à destination du Niger sur Alada et Zongo et cela au rythme de 400 containers par jour. Mais visiblement, cet engagement n'a pas été honoré. "Ils n'ont pu transporter qu'une quarantaine de



Amadou Alfa Tidjani.

Elh. Zakari A. Gado/ONEP

ment. Mais cela est-il vraiment concevable du point de vue de la réglementation ? "Ils ont tenté en 2010, mais ils n'ont pas eu gain de cause. C'est pourquoi, ils ont institué plusieurs taxes pour compenser cela", confie M. Moussa Sidi Mohamed, président de la Chambre consulaire de Niamey. D'après les opérateurs économiques nigériens, l'instabilité de la situation au port de Cotonou a un soubassement politique. Ainsi, avance-t-on dans le milieu des affaires nigérien, à chaque fois que le Bénin connaît une tension de trésorerie, il se rabat sur les marchandises à destination du Niger pour renflouer ses caisses. "C'est ce qui explique les mesures unilatérales et qui n'ont aucun fondement juridique du point de vue de la réglementation internationale et régionale en matière de commerce et de transit", dit M. Amadou Alfa Tidjani.

### Quelles alternatives ?

En effet, les 4000 containers ainsi bloqués à Cotonou représentent plusieurs dizaines de milliards de nos francs. Et les autorités portuaires avaient menacé de les vendre aux enchères si le délai du 11 mars n'est pas respecté. Iront-elles jusqu'à ce point, ce d'autant plus qu'elles n'ont pas pu honorer leur engagement d'évacuer les containers vers Alada et Zongo ? "Au dernier moment, nous avons appris qu'ils ont prolongé le délai, mais on ne sait de combien de jours. Nous attendons de recevoir un acte officiel écrit qui nous le prouve pour en être rassurés, dit le Trésorier du Syndicat des commerçants. "Ils ont repoussé ce délai jusqu'au 10 avril", confirme le Président de la Chambre consulaire de Niamey.

### D'autres raisons qui expliquent les blocages

Les marchandises en transit pour le Niger occupent à elles seules les capacités portuaires de Cotonou. En effet, ce port est

Si ce problème se perpétue, les importateurs nigériens n'auront d'autre choix que de s'orienter vers d'autres horizons portuaires. Et les autres ports de la sous région sont déjà à l'affût. Des missions fréquentes des autorités portuaires d'Abidjan (Côte d'Ivoire), de Lomé (Togo), de Téma et de Takoradi (Ghana) sillonnent le Niger. Et selon le Syndicat des commerçants importateurs et exportateurs du Niger, la question des coûts liés à l'éloignement n'est qu'une impression. "Abidjan se propose de transporter les marchandises nigériennes par train jusqu'à Ouagadougou. C'est ce qu'on appelle le feroutage. Avec cette offre, nous ne serons qu'à seulement 500 km du port", explique le Trésorier dudit Syndicat.

Lomé accorde aussi d'autres facilités et les ports ghanéens sont prêts à diminuer certaines charges pour compenser la distance. A cela, il faut ajouter l'autre solution qu'est la route transsaharienne, dont le dernier tronçon (Arlit-Assamakka) sera bientôt réalisé. "Avec cette route, nous serons désormais à 250 km de la mer Méditerranée et des ports algériens", dit Amadou Alfa Tidjani. "En fait, Cotonou n'est qu'une habitude, il n'y a pas, à proprement parler, de différence avec les autres ports en termes de coûts", ajoute-t-il. "C'est un problème structurel à Cotonou et on ne peut pas vivre sur du provisoire. C'est pourquoi nous recommandons aux importateurs nigériens de diversifier leurs sources d'approvisionnement", renchérit Moussa Sidi Mohamed. En attendant, les commerçants nigériens s'en remettent aux autorités. "C'est un problème politique. Ça ressemble à une guerre économique, c'est pourquoi le problème doit être résolu politiquement", affirme le Trésorier du Syndicat des commerçants importateurs et exportateurs, tout en reconnaissant que les autorités nigériennes font de leur mieux pour trouver une solution adéquate à la situation. "A chaque fois que le problème surgit, le gouvernement a fait de son mieux. Nos frères béninois doivent dialoguer dans l'intérêt de nos deux pays", dit-il.

Et il faut dire que la migration est entrain de s'opérer d'après les responsables du syndicat. "Si vous allez à Abidjan, Lomé, Téma ou Takoradi, vous verrez une vingtaine de bateaux en rade, alors qu'il n'y en a que deux ou trois à Cotonou", confie Amadou Alfa Tidjani.



Un porte-conteneurs amarré au Port de Cotonou

containers par jour. Actuellement, il y a des importateurs nigériens qui sont partis enlever leurs marchandises. Certains ont tout réglé en termes de frais, mais il leur est impossible de situer leurs containers tant le port est saturé", confie Amadou Alfa Tidjani. "C'est en fait un véritable problème structurel qui se pose au niveau de ce port", dit M. Moussa Sidi Mohamed, président de la Chambre consulaire de Niamey.

construit pour recevoir un trafic de deux (2) millions de tonnes. Or, en plus des importations nigériennes, celles à destination du Nigeria et du Tchad transitent aussi par le Niger. Ce qui, aux yeux des autorités portuaires de Cotonou, constitue une véritable manne pour le Niger et dont elles veulent prendre une partie.

En effet, le Bénin réclamerait 5% des droits de transit prélevés par le Niger sur les marchandises en transit sur le Nigeria notam-

# définitivement de l'imbroglie ?

**M. Ali Djimba, Représentant du Port autonome de Cotonou à Niamey**  
**Une dérogation de deux semaines accordée aux opérateurs économiques nigériens pour enlever leurs marchandises au port autonome de Cotonou**

Le représentant du Port autonome de Cotonou, l'Administrateur des Affaires maritimes Ali Djimba, que nous avons rencontré, a donné une longue explication sur la problématique du corridor Bénin-Niger. Pour lui, le Port autonome de Cotonou a de tout temps été considéré comme le port naturel du Niger ; parce que c'est le port à partir duquel les distances sont les moins longues pour joindre les villes du Niger. « Lorsque vous prenez une marchandise de Cotonou pour venir à Niamey, vous avez 1050 km à parcourir. Vous n'avez qu'une seule frontière à franchir ; celle de Malanville et Gaya. Par contre, lorsque vous prenez une marchandise du port de Lomé, vous avez 1200 km à parcourir, et vous avez deux frontières à traverser : la frontière de Bitou et celle de Kantchari. Chaque frontière traversée est un coût additionnel. Lorsque vous prenez le port de Téma au Ghana, vous avez 1400 km à parcourir et deux frontières à traverser avec les coûts afférents. Voici la problématique, les coûts et distances par corridor. Donc, on considère par rapport à cela, que le port naturel du Niger est Cotonou. Ce qui fait que tous les opérateurs économiques nigériens ne connaissent que Cotonou qui fait transiter environ 2,5 millions de tonnes de marchandises nigériennes sur les 3 millions qu'annoncent les statistiques », a ajouté M. Ali Djimba.

Parlant des capacités de ce port, l'Administrateur des Affaires maritimes indique qu'il a été construit pour faire transiter environ 2 millions de tonnes de marchandises. Aujourd'hui, a-t-il souligné, ce port réceptionne environ 7 millions de tonnes. « Vous voyez bien que, du point de vue structurel, il y a déjà un problème. Dès l'instant où ce port n'est pas performant en terme de rotation

des marchandises, de l'intérieur vers l'extérieur, il va être bouché à un moment donné. Or, la performance d'un port s'apprécie à travers le temps de séjour d'une marchandise dans ce port. En temps normal, nous mettons trois jours pour faire sortir une marchandise du port. Lorsque la situation a commencé à devenir complexe au port, on mettait 7 à 10 jours ; alors qu'au même moment, Lomé mettait 3 jours. Cela a commencé à faire grincer les dents. Du point de vue du coût, un container de 20 pieds, on le faisait en moyenne à 450.000 FCFA, entre les frais portuaires, les taxes de douanes et consorts ; et un container de 40 pieds à 750.000 FCFA. Face à tous ces problèmes de congestion du port, qui ont commencé depuis bientôt sept mois, le Bénin a opté pour des réformes, qui ont été compilées dans un document appelé Programme de vérification des Importations (PVI). Ce programme contient un certain nombre de propositions de réformes portuaires, et qui sont segmentées en trois actions pratiques : scanner tous les containers qui entrent dans le port ; mettre un GPS de tracking sur tous les containers qui vont être réexportés, du port de Cotonou vers le Niger ; et la mise en place d'un guichet unique de formalités douanières. Dans leur conception théorique, le programme de vérification des importations est forcément une bonne chose. Mais ce qui pose problème, c'est le coût de ce programme. Un container de 20 pieds est aujourd'hui sorti à 700.000 FCFA. Il y a à peu près 200.000 FCFA qui s'ajoutent à l'ancien coût. Un container de 40 pieds est sorti à 900.000 FCFA. Malgré cela, on se retrouve



M. Ali Djimba

dans une situation où, l'opérateur économique ayant payé tout cela, le Bénin ne dispose pas de moyen logistique pour l'évacuation des containers », a indiqué le Représentant du port autonome de Cotonou. Il a notamment évoqué les problèmes de perte de temps liée au scannage des containers, à l'insuffisance des puces de GPS et au blocage du port. M. Ali Djimba a ajouté qu'il était prévu d'évacuer environ 300 containers par jour, mais à la pratique, seule une trentaine de containers pouvait être évacué par jour. Tous ces facteurs réunis ont créé un véritable blocage au niveau du port. « Avec l'implication personnelle du Président Yayi Boni, tous les camions sont accompagnés de militaires jusqu'à Malan-

ville. Cela a permis de désengorger le port en l'espace d'une semaine seulement », a dit le Représentant du port. Il a ajouté que par la suite, certains containers n'ont pas été retrouvés. Et les commerçants sont réticents à aller chercher leurs marchandises. « Ce qui fait que depuis un mois, il y a un cumul additionnel de plus de 4500 containers qui bloquent le port de Cotonou. Aujourd'hui, Cotonou ne reçoit même plus de navire. On va dire que les responsabilités sont à situer à deux niveaux : d'abord au niveau du port qui a créé le problème de congestion à la source ; ensuite, du côté des opérateurs économiques nigériens qui ont fini leurs formalités, et qui ne sont pas en train de retirer leurs marchandises malgré l'exonération de toutes les pénalités de long séjour.

Une dérogation leur a été accordée, et elle a pris fin le 11 mars dernier. Mais, le port est en train de leur accorder deux semaines supplémentaires pour leur permettre d'enlever leurs marchandises. Je profite de cette occasion pour demander aux opérateurs économiques nigériens qui ont leurs marchandises, de se présenter au port autonome de Cotonou pour les enlever. S'ils rencontrent des difficultés, ils peuvent venir me voir », a indiqué M. Ali Djimba. Selon le Représentant du Port autonome de Cotonou, une haute autorité portuaire présidée par le Premier ministre béninois a été mise en place. Il a ajouté que les membres de cette structure ont effectué des missions dans plusieurs pays de la sous région pour s'enquérir des réformes portuaires et des coûts pratiqués. Aux dernières nouvelles, a-t-il souligné, les conclusions du rapport de cette haute autorité portuaire ont été remises au Chef de l'Etat béninois qui va statuer sous peu, sur les nouvelles tarifications, pour que le port de Cotonou redevienne normal en terme de tarification, et qu'il redevienne compétitif.

Oumarou Moussa

## Une action politique soutenue

Le Niger et le Bénin sont membres de plusieurs institutions d'intégration et ont signé plusieurs accords de coopération. En effet, les deux pays sont membres de l'UEMOA, de la CEDEAO, de l'UA, de la CEN-SAD, de l'OCI, du Groupe ACP et de l'OMC. Et, depuis le 1er janvier 2000, le Niger et le Bénin appartiennent à un espace douanier unique et ont une politique commerciale commune avec l'entrée en vigueur du Tarif extérieur commun (TEC-UEMOA).

Une situation qui aurait dû, si les différents accords sont respectés, permettre un développement de la coopération commerciale. En outre, depuis 1975, une Commission mixte nigéro-béninoise a été instituée et un accord sur l'utilisation du Port de Cotonou et sur le transit a été signé par les deux pays. A cela, il faut ajouter l'organisation des foires conjointes depuis 1998. « Malgré l'existence de ces opportunités (...), les échanges commerciaux ne sont pas à la hauteur des espérances », lit-on dans une Note du ministère nigérien du Commerce sur la Coopération commerciale entre le Niger et le Bénin.

Et la situation de conflits presque permanents au Port de Cotonou vient corroborer

cet état de fait. Pourtant, le Niger a les plus importants tonnages de marchandises transitant par ce port. D'après les statistiques du Ministère du Commerce et de la Promotion du secteur privé, la moyenne des importations sur les cinq (5) années est de 10.921,6 millions de francs CFA alors que celle des exportations est estimée à 2035,4 millions de FCFA.

Pour résoudre, les incessantes difficultés qui interviennent au Port de Cotonou, les autorités nigériennes ont mené plusieurs actions. On peut citer notamment les déplacements du Chef de l'Etat, du Président de l'Assemblée nationale, du Premier ministre et des ministres en charge du Commerce, des Finances, de l'Équipement et des Transports. Des négociations ont aussi été menées, notamment sur la levée de certaines mesures prises par les autorités béninoises, les indemnités relatives aux préjudices causés aux opérateurs économiques nigériens, les amendes infligées au port et le transbordement des cargaisons en cas d'accident de la route. Malgré ces efforts, les difficultés persistent.

C'est pourquoi, les autorités nigériennes envisagent la diversification des voies de transit à partir des autres ports de la sous



Camions et conteneurs bloqués au port de Cotonou

région. Il s'agit à travers cela "d'assurer la sécurité de l'approvisionnement du pays en produits de grande consommation, de faciliter, simplifier et réduire les coûts et délais de transit à nos opérateurs économiques",

indique une Note du ministère du Commerce et de la Promotion du secteur privé, suite à l'épineux problème du corridor béninois.

Siradji Sanda